

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 25 septembre 2023**DÉLIBÉRATION n°2023-76**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 25 septembre 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 15 septembre 2023.

Point de l'ordre du jour :

4.3. Composante C3 du RIPEC pour la campagne 2023

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis du comité social d'administration du 14 septembre 2023,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver, pour la campagne 2023, l'attribution des primes C3 du RIPEC (ex. PEDR).

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de l'attribution, pour la campagne 2023 et au titre de la composante C3 du RIPEC, de 83 primes pour un montant de 3 700 € chacune.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 6
Quorum : 18	Votants : 23
Membres présents : 20	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 9	Votes exprimés : 23
Total des membres présents et représentés : 29	Majorité requise : 12
	Pour : 23
	Contre : 0

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI